



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

INFO APL # 06



2015-06-08
Vol. 41 No. 06

Téléphone : 450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : www.lignery.ca

AVIS DE CONVOCATION À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE ORDINAIRE

LE MERCREDI, 17 JUIN 2015

16 H 30

Inscriptions à partir de 16 h



EXPORAIL,
MUSEE FERROVIAIRE CANADIEN
110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, QC J5A 1B6



SOUPER DE LA FIN DE L'ANNÉE,
après l'Assemblée générale
INVITATION
À TOUTES ET TOUS,
mais vous devez vous inscrire
en appelant à l'APL
au plus tard le 12 juin 2015.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2015 ;
3. Rapport de la présidente ;
4. Néo et plan d'action – Automne 2015 ;
5. Élections du Comité d'éthique ;
6. Élections au Conseil exécutif ;
7. Nouvelles de mon milieu ;
8. Questions diverses...




Martine Provost, présidente

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 Télécopieur : 450-659-8743
Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Site web : www.lignery.ca



Un délégué dans mon école ?

Qui, quoi, pourquoi ?

Parce que le contrat de travail, « la convention collective », est signée par la partie patronale et la partie syndicale.

S'il y a deux acteurs à la convention, deux acteurs devraient travailler au mieux-être dans chaque milieu, dans chaque école et dans chaque centre.

Le délégué est le miroir de son milieu et de son syndicat. Il soumet en tant que représentant les réalités de son milieu et ramène celle du syndicat.

Le délégué syndical, autant que les membres, ne peut être victime de représailles, de menaces, de harcèlement ou autres à cause de ses fonctions de délégué.

Être ensemble, se regrouper, partager, être solidaire, c'est briser l'isolement, c'est éviter de se rendre vulnérable, c'est donc aller vers la liberté et l'autonomie tant recherchées.

C'est ensemble que nous avançons et que nous travaillons à améliorer nos conditions d'exercice.

« Aussi mince soit-elle, une médaille à toujours deux côtés » et c'est en ayant toutes les informations et toutes les données que nous sommes disposés à prendre de meilleures décisions.

Vous changez d'adresse civique, de numéro de téléphone... ou de courriel ?



Afin que nous puissions mettre à jour notre banque de données, nous comptons sur votre collaboration pour nous informer de toute modification de vos coordonnées personnelles (un changement d'adresse civique ou une nouvelle adresse courriel, etc.

Ainsi, vous vous assurez de la réception de vos messages téléphoniques et de vos courriels.

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Si vous prévoyez prendre votre retraite d'ici le 1^{er} juillet 2018, vous êtes invité à participer à une des deux sessions de préparation à la retraite qui auront lieu normalement en novembre 2015 et en février 2016 (les dates et endroits sont encore à déterminer).



Si vous désirez vous inscrire à l'une ou l'autre des sessions, veuillez communiquer à l'APL, le plus tôt possible.



ASSURANCES COLLECTIVES VERSUS CONTRAT À TEMPS PARTIEL

A) Si votre contrat se termine en mai ou juin, toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août qui suit la fin de votre contrat. Vos primes seront prélevées sur votre dernière paie.

Que se passe-t-il après le 31 août ?

1. Si vous obtenez un nouveau contrat, vos protections seront reconduites et vos primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.
2. Si vous n'avez pas de contrat à la rentrée :

SSQ : Vous serez facturé pour 120 jours supplémentaires ;

Desjardins : Il faut informer l'employeur et lui indiquer que vous voulez maintenir vos protections. La commission scolaire communiquera avec Desjardins et l'assureur vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

B) Si votre contrat s'est terminé avant le mois de mai, les mêmes modalités qui s'appliquent lorsqu'on n'a pas de contrat à la rentrée s'appliquent A 2]. Après quoi, vos protections se termineront à moins d'avoir obtenu un nouveau contrat.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Guy Poissant au bureau de l'APL.

Les protections RésAut



Les protections RésAut sont des assurances résidence, auto et entreprise qui offrent des avantages négociés spécialement pour vous, les membres de l'APL. Cela fait maintenant plus de 25 ans que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Compagnie d'assurance *La Personnelle* ont créé *Les protections RésAut*.

Présentement, à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ), il y a 545 membres qui possèdent 1 044 polices (résidence, auto et/ou entreprise) avec Les protections RésAut CSQ.

Avant de renouveler vos assurances, demandez une soumission en appelant à *La Personnelle* (1-888-476-8737) et dites que vous êtes membre de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) ou allez sur le site de L'APL et cliquez sur le bouton « [Ma soumission gagnante](#) » pour faire une soumission en ligne. Vous pourrez ainsi comparer les tarifs avantageux.

POUR BIEN PRÉPARER SA RETRAITE, ÇA PREND UN ÉTAT DE PARTICIPATION (pas un relevé de participation)

L'état de participation est un historique des données de participation, année après année, que votre employeur ou vos employeurs précédents ont transmis à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Si vous voulez avoir une version plus récente de votre état de participation au RREGOP, vous devez faire une demande d'état de participation auprès de la CARRA.

Ainsi, vous pourrez notamment voir si vous pouvez faire des rachats à la suite d'une prolongation de congé de maternité ou d'un congé sans traitement.

Vous trouverez le formulaire pour faire une demande sur le site de l'APL (lignery.ca) sous l'onglet *Documents / Formulaires et lettres types / CARRA / 008 - Demande d'état de participation*. Ce formulaire est déjà, en partie, complété avec le nom de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). Il ne vous reste qu'à compléter les espaces, à l'imprimer, à le signer aux 2 endroits prévus et à l'acheminer à la CARRA.

De cette façon, l'APL recevra une copie de votre état de participation que nous pourrions verser à votre dossier et ultérieurement répondre à vos questions concernant vos rachats et votre retraite.

Pour toute question concernant votre état de participation, vous pouvez communiquer avec Guy Poissant à l'APL.

État de participation
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

CHÉRIÈME FAVELLE
Identification de participation: 177083333
Date de début de participation: 1^{er} mai 1983
Date de fin de participation: 24 novembre 2012
Calculatrice avec intérêts au 20/08/2014 04:00:48.8

Année	Secteur privé / Fonctionnaire		Secteur public / Fonctionnaire		Somme cumulée	Régularité	Statut
	Régulier	Partiel	Régulier	Partiel			
1983	0.2500		0.2500		4 201,15 \$	100,00 %	
1984	0.4000		0.4000		7 571,44 \$	100,00 %	
1985	0.5000		0.5000		9 408,88 \$	100,00 %	
1986	0.5000		0.5000		10 939,24 \$	100,00 %	
1987	0.4000		0.4000		9 988,88 \$	100,00 %	
1988	0.2500		0.2500		14 289,74 \$	100,00 %	
1989	0.7000		0.7000		17 332,88 \$	100,00 %	
1990	0.6000		0.6000		19 351,00 \$	100,00 %	
1991	0.5000		0.5000		17 484,13 \$	100,00 %	
1992	0.4000		0.4000		22 384,28 \$	100,00 %	
1993	0.3000		0.3000		22 708,61 \$	100,00 %	
1994	0.2000		0.2000		22 708,61 \$	100,00 %	
1995	0.1000		0.1000		24 084,91 \$	100,00 %	
1996	0.0000		0.0000		24 084,91 \$	100,00 %	
1997	0.7000		0.7000		28 331,28 \$	100,00 %	
1998	0.8000		0.8000		33 622,05 \$	100,00 %	
1999	0.8000		0.8000		38 493,88 \$	100,00 %	
2000	0.8000		0.8000		43 889,91 \$	100,00 %	

COMME S'IL ÉTAIT UTILE DE CRÉER LA CONFUSION LE RELEVÉ DE PARTICIPATION EN 2015

(Ce n'est pas le document le plus utile pour préparer sa retraite)

Relevé de participation pour l'année 20XX
(Nom du régime de retraite)

PRÉNOM - NOM: _____
ADRESSE: _____

Ce relevé fournit le détail de votre participation à votre régime de retraite pour l'année terminée le 31 décembre 20XX. Il vous informe des prestations auxquelles vous aurez droit au moment de votre retraite ou de votre fin d'emploi. Nous vous invitons à lire attentivement ce document. Si vous constatez que les données ne représentent pas votre situation personnelle, veuillez communiquer avec votre employeur.

Noter que tous les montants indiqués dans ce relevé sont en dollars courants (sans aucune indexation) et qu'ils tiennent compte des rachats de service antérieurs à la date de début de participation ainsi que des limites imposées par les règles fiscales.

Renseignements personnels		Estimation des prestations	
Numéro d'identification:	999999999	Régime sans réduction	
Date de naissance:	9 août 1983	Date de la retraite:	9 août 20XX
Date de début de participation:	13 décembre 1988	Régime annuelle estimative:	
		jusqu'à 65 ans:	10 400,00 \$
		à compter de 65 ans:	10 100,00 \$

Base	Taux	Pourcentage*
Base annuel de base en 20XX:	36 142,48 \$	43 %
Services reçus pour l'assurance:	28,0538 années	
Services pour le salaire:	19,3430 années	
Contributions avec intérêts:	45 911,42 \$	

* Le pourcentage individuel (ci-dessus 43 %) correspond à la proportion qui représente votre quote annuelle estimative (19 800,00 \$) par rapport à votre salaire en 20XX (36 142,48 \$).

Nous avons détaillé les montants annuels estimatifs en indiquant que vous continuerez de participer à votre régime jusqu'à votre retraite de retraite. Selon que vous le ferez en 20XX, si votre retraite anticipée dans le futur, la partie annuelle estimative augmentera aussi.

La CARRA effectuera l'envoi massif du **Relevé de participation** (voir note) dans le réseau de l'éducation aux personnes participant au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) à partir du mois de mai.

Ce document sera produit sur la base de données que votre employeur, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, et vos employeurs précédents auront transmis à la CARRA.

Ce relevé fournira le cumulatif de votre participation à votre régime de retraite pour l'année se terminant le 31 décembre 2013.

Aussitôt que vous aurez reçu votre relevé, nous vous invitons à nous en faire parvenir une copie que nous verserons à votre dossier.

Note : Le relevé de participation n'est pas l'état de participation (décrit précédemment).